



Signataires : Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Yves Magnin, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Alia Chaker Mangeat, Thierry Arn, Christina Meissner, Jacques Blondin

Date de dépôt : 13 août 2024

Proposition de motion **pour une pérennisation des actions préventives en milieu familial (APMF)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l’art. 13 de la loi sur l’instruction publique (LIP)¹ qui dispose que l’école publique complète l’action éducative de la famille en relation étroite avec elle et qu’à cette fin et dans le but de renforcer la cohérence générale de l’action éducative menée en faveur des élèves, l’Etat favorise la concertation avec la famille et les autres partenaires de l’école ;
- l’art. 15 al. 2 de la loi sur l’enfance et la jeunesse (LEJ)² qui dispose que l’Etat déploie des prestations et collabore avec des organismes délivrant des prestations socio-éducatives de soutien à la parentalité ;
- l’art. 10 de la loi sur l’aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP)³ qui rappelle le rôle de l’Etat par rapport aux besoins spécifiques des enfants au sein du groupe familial et la détection des problématiques pouvant contribuer à faire obstacle au bon développement de l’enfant ;
- le nombre important d’heures d’interventions (3065 heures en 2022) effectué par les équipes de l’APMF sur 39 communes genevoises et concernant près de 331 enfants suivis dans le cadre de leurs actions ;

¹ RS/GE C 1 10.

² RS/GE J 6 01.

³ Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

- le manque de financement chronique de l'APMF ayant conduit à des dizaines de demandes non abouties par manque de ressources financières et à une grande dépendance aux dons privés pour assurer le fonctionnement de la structure ;
- un renforcement nécessaire des interventions dans les familles en difficultés éducatives pour faire face à l'augmentation de la délinquance juvénile commise par une minorité très ciblée d'adolescents⁴ ;
- les résultats positifs et scientifiquement mesurés des programmes publics focalisant sur l'amélioration des interventions en milieu familial comme facteur de diminution de la délinquance juvénile en offrant aux parents les outils pour mieux superviser, orienter et préparer leurs enfants face aux comportements délictueux et aux influences environnementales et sociales⁵,

invite le Conseil d'Etat

- à mener une enquête d'évaluation sur les améliorations obtenues à la suite des actions préventives en milieu familial sur le canton ;
- sur la base de l'étude menée, à rendre pérenne et à développer les programmes de l'APMF en s'appuyant sur l'art. 15 al. 1 et 2 de la LEJ et l'art. 10 de la LASLP.

⁴ 5% des adolescents sont responsables de 75% des délits commis par des mineurs (Délinquance juvénile en Suisse, PROF. DR. HAYMOZ ET AL., HETS-FR, HES-SO, octobre 2022).

⁵ GREENWOOD, Prevention and intervention programs for juvenile offenders, in *The Futur of Children*, vol. 18, n° 2, Princeton University, 2008.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Brève description du programme de l'Action préventive en milieu familial

L'Action préventive en milieu familial (APMF) est un dispositif qui se déploie au sein de la Fondation officielle de la jeunesse. Il s'agit d'un service éducatif au domicile des familles en difficulté et de soutien à la parentalité.

Ses principaux domaines d'intervention sont le soutien aux relations intrafamiliales, le travail sur le comportement de l'enfant, son rôle et la place dans la famille, la vie scolaire et sociale ainsi que la gestion des situations de séparation des parents ou de deuil.

L'APMF assure une permanence hebdomadaire afin d'avoir les premiers entretiens et de mettre en place un suivi et un programme d'actions à entreprendre au domicile de la famille. Cet accueil est primordial afin d'établir un climat d'écoute, de confiance et de bienveillance, notamment face à des cas chargés émotionnellement, des situations où conflictualité et sentiments d'abandon ou de culpabilité sont présents, et face aux attentes importantes de parents souvent dépassés ou démissionnaires.

Un nombre important d'heures d'interventions (3065 heures en 2022) sont effectuées par les équipes de l'APMF sur 39 communes genevoises et concernent près de 331 enfants suivis dans le cadre de leurs actions.

Le travail de l'APMF n'est pas de se substituer aux parents ou d'instaurer l'autorité qui fait défaut au sein de la famille, mais d'offrir les outils pédagogiques pour intervenir sur le comportement de l'enfant, de manière préventive à un basculement délictuel ou à un décrochage social, dans le cadre d'objectifs fixés en collaboration avec les parents.

De nombreuses études⁶ ont souligné la corrélation entre la structure familiale (biparentalité-monoparentalité ou famille reconstituée, mode de garde, temps écoulé depuis la séparation, raison des situations de monoparentalité (p. ex. décès d'un parent), grandeur de la fratrie) et les phénomènes d'abandon scolaire ou de décrochage social des enfants. Il n'est ainsi pas étonnant de constater que le statut des familles dans lesquelles se déroulent majoritairement les interventions de l'APMF correspond à des situations de monoparentalité (28%) et des cas de divorce ou de séparation des parents (33%).

⁶ ROUSSEAU / LEBLANC (1991) ; RUMBERGER (1995) ; WALKER ET AL. (1998).

Mais ce seul facteur ne doit pas occulter une « variante cachée » qui entre en ligne de compte dans ces phénomènes de décrochage : les difficultés économiques et le niveau d'éducation ou de *compétence culturelle* de la famille. Une famille monoparentale aisée sera moins impactante que celle issue des milieux populaires.

Coût réduit et efficacité reconnue des programmes de formation et de soutien aux familles face aux problèmes comportementaux chez les enfants

Un phénomène très connu, mesuré et étudié depuis les années 1970 est la plus grande probabilité pour des enfants élevés au sein de familles défavorisées (précarité, monoparentalité ou maternité adolescente, familles issues de la migration disposant d'un faible réseau de proches, de référents et d'alliés) ou ayant des dysfonctionnements liés à l'addiction ou des troubles psychiques de rencontrer des difficultés de développement⁷. Ces difficultés se traduisent par l'adoption de troubles comportementaux, socio-émotionnels, par un abandon scolaire ou un décrochage social⁸. Des comportements qui seront, au gré de l'environnement social, du parcours personnel et des aléas de la vie, un terreau potentiellement favorable au passage à l'acte délictuel.

Les éléments de causalité de ce déséquilibre familial sont à chercher dans l'incapacité des parents à offrir parfois une éducation stimulante, cohérente dans ses principes, la propension à négliger leurs propres besoins et ceux de leur enfant et l'utilisation de la contrainte dans la pratique quotidienne de l'autorité et de l'éducation parentales⁹.

Malgré la souffrance et le sentiment de désarroi que ressentent ces familles, les enquêtes de terrain montrent que les parents font preuve de bonne volonté et d'une disposition à agir pour le bien de l'enfant. Cette volonté sincère résiste néanmoins difficilement face à des problèmes multifactoriels que les familles peinent à surmonter sans une aide extérieure¹⁰.

Parmi les facteurs majeurs contribuant à la prévention de la délinquance juvénile, une des variables mesurables et concrètes sur laquelle agir est le

⁷ BARNARD, M. / MCKEGANEY, N., The impact of parental problem drugs use on children : what is the problem and what can be done to help ?, 2004.

⁸ EVANS, G.W. / ENGLISH, K., The environment of poverty : multiple stressor exposure, psychopathological stress and socio-emotional adjustment, 2002.

⁹ AVERDIJK ET AL., Prévention de la violence – état actuel du savoir sur l'efficacité des approches (mandat de l'OFAS), EPF Zurich, novembre 2014, p. 25.

¹⁰ *Id.*

phénomène du décrochage scolaire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un problème unidimensionnel (le rôle de l'école), les décrochages scolaire et social se traduisent par un ensemble de risques personnels, environnementaux et familiaux : les familles sont un facteur de risque et un facteur de protection, constituant un élément fondamental de la réussite scolaire¹¹. Partant, l'implication des familles, le travail collaboratif entre les parents en difficulté, les enfants en recherche de repères et les acteurs sociaux comme l'APMF ainsi que le soutien à cette parentalité réussie permettent de **faire œuvre de prévention** et de réduction du décrochage scolaire.

Des études quantitatives ont d'ailleurs démontré l'iniquité et l'inefficacité des mesures punitives à l'encontre des familles d'enfants décrocheurs comme la privation des allocations familiales, les amendes ou les « contrats de responsabilisation familiale » qui n'ont eu comme résultats que la plus grande stigmatisation des familles en difficulté et un rejet défensif de celles-ci face aux interventions publiques¹².

La plupart des interventions en milieu familial en Suisse ont pour objectif de diminuer les troubles du comportement et les attitudes oppositionnelles avec provocation chez l'enfant. A cette fin, une série de formations améliore les compétences parentales. Ces interventions associent des aspects cognitifs et comportementaux et l'apprentissage du conditionnement opérant (apprentissage d'un nouveau comportement) permettant d'offrir un cadre à la maison et dans les relations parents-enfants¹³.

Les parents apprennent à agir en tant que modèles, à récompenser le comportement souhaité et à sanctionner ou ignorer les comportements négatifs de l'enfant.

Lorsqu'une formation, à proprement dit, n'est pas dispensée autour des questions de comportement, ces interventions vont développer d'autres aspects comme la construction d'un modèle de communication positif et une relation parents-enfants basée sur le respect mutuel¹⁴.

¹¹ BLAYA C., *Décrochage scolaire : parents coupables, parents décrocheurs ?*, Informations sociales n° 161, 2010/5, p. 47.

¹² Rapport Machard sur les manquements à l'obligation scolaire, remis au gouvernement [français] par la délégation interministérielle à la famille, janvier 2002.

¹³ AVERDIJK ET AL., p. 56.

¹⁴ FURLONG, M., ET AL., Behavioral and cognitive-behavioral group-based parenting programmes for early-onset conduct problems in children aged 3 to 12 years, *in* Campbell Systematic Reviews, 2012.

Ces interventions préventives permettent également de détecter et de répondre aux besoins sous-jacents des familles afin de les mettre en contact avec d'autres services publics compétents.

Les résultats observés lors de ces programmes de formation des parents montrent une réduction modérée à importante des troubles du comportement chez l'enfant par rapport aux groupes témoins¹⁵. Une évolution positive est également mesurée sur la santé psychique, la revalorisation personnelle et les pratiques éducatives des parents à la suite des interventions et des mesures de soutien à la parentalité¹⁶.

Enfin, les coûts des interventions préventives et des programmes améliorant les compétences parentales des familles restent relativement modestes s'ils sont mis en comparaison avec les coûts communs pour la société engendrés à court et moyen terme par les troubles comportementaux chez l'enfant asocial¹⁷.

Fragilité de la survie de l'APMF à cause d'un manque de financement lié à un sous-engagement financier public et à une dépendance aux donations privées

Les dysfonctionnements familiaux ont un coût en termes de troubles sociaux des enfants et de leur incidence sur la délinquance juvénile, un fardeau financier qui est supporté par la société. Une étude britannique a démontré que les enfants souffrant de troubles du comportement à 10 ans engendreront, jusqu'à l'âge de 28 ans, des coûts (besoins particuliers de formation, hébergement en famille d'accueil, coûts liés à la criminalité, etc.) qui sont 10 fois supérieurs à ceux générés par les enfants qui n'en présentent pas¹⁸.

En 2023, le compte de profits et pertes de la FOJ présentait une subvention ponctuelle émanant d'une fondation privée genevoise d'un

¹⁵ DRETZKE, J., ET AL., The clinical effectiveness of different parenting programmes for children with conduct problems : a systematic review of randomized controlled trials, *in* Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health, 2009.

¹⁶ DE GRAAF, I., ET AL., Effectiveness of the Triple P Positive Parenting Program on behavioral problems in children : a meta-analysis, *in* Behavioral Modification, p. 714-735.

¹⁷ FURLONG, M., ET AL., Behavioral and cognitive-behavioral group-based parenting programmes for early-onset conduct problems in children aged 3 to 12 years, *Campbell Systematic Reviews*, 2012.

¹⁸ SCOTT, S., ET AL., Financial cost of social exclusion : follow up study of antisocial children into adulthood, *British Medical Journal*, 323, 2001, p. 191-194.

montant de 500 000 francs au profit de l'APMF. Cette subvention privée a permis de maintenir l'activité de ce programme, mais elle ne sera pas reconduite par la suite.

Au vu des bénéfices que Genève retire des interventions préventives en faveur du soutien à la parentalité, de l'amélioration des compétences des familles en difficultés pour répondre aux troubles comportementaux chez l'enfant, de la réduction des décrochages scolaires et sociaux chez les adolescents et, partant, de l'impact positif sur la réduction des phénomènes de délinquance juvénile, nous avons tout intérêt à soutenir de manière décisive les actions en milieu familial et leurs programmes d'apprentissage comportemental.

L'Etat doit permettre la pérennité de ces interventions préventives qui sont la première ligne d'actions pour éviter l'engrenage conduisant à des situations dysfonctionnelles qui devront être traitées par des mesures beaucoup plus coûteuses et invasives comme les placements de mineurs en établissement fermé, voire les mesures de sanctions judiciaires et de justice répartitive.

Enfin, il est important de mesurer les résultats de l'évolution des cas traités par l'APMF par rapport aux parcours et aux changements intervenus chez l'enfant. D'une part, le contrôle d'efficacité des politiques publiques sert à adapter les mesures et la réallocation des ressources et, d'autre part, notre pays est en retard sur les retours d'évaluation portant sur les problématiques de développement comportemental et d'apprentissage de la parentalité dans les familles en difficulté.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.